



CONSULTATION PUBLIQUE DU 21 MAI 2024

Compte-rendu de la consultation publique sur la refonte réglementaire de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue à la salle communautaire située au 299, chemin Saint-Édouard, le 21 mai 2024 à 18h00.

Sont présents messieurs les conseillers :
Norman Lemieux
Jean-Luc Dulude

Sont présents les fonctionnaires :
Oleg V Lascov
Samuel Duchesne
Catherine Décarie

Est présente madame la mairesse :
Lise Poissant

Est présent le consultant :
Philippe Meunier

Madame Catherine Décarie, greffière-adjointe, agit à titre de secrétaire.

1_ OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Les présences étant prises et 18h00 étant passée, madame Lise Poissant, mairesse, déclare la consultation publique débutée.

2_ DISCOURS D'OUVERTURE

Il est lu par madame Lise Poissant :

« Bonsoir et bienvenue à toutes et à tous, à cette consultation publique.

Les membres du Conseil municipal de Saint-Mathieu sont heureux de vous accueillir ici ce soir pour ce dialogue important. Que vous soyez présent pour exprimer vos préoccupations, partager vos idées innovantes ou simplement écouter et apprendre, votre participation est essentielle.

Au cours des deux prochaines heures, nous verrons ensemble les projets de règlements révisant le plan d'urbanisme et remplaçant les règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les permis et certificats, sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et sur les plans d'aménagement d'ensemble. Notez que notre dernière refonte réglementaire date de 2011. Une quinzaine de rencontres ont également eu lieu entre les membres de la direction et entre les membres du CCU.

Cette consultation publique fait partie d'un processus démocratique découlant de la LAU (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme). Monsieur Meunier y fera référence à la fin de sa présentation. À titre informatif, sachez que notre réglementation est soumise aux règles de conformité suivantes :

1. OGAT – orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire
2. CMM – PMAD - plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, présentement en révision
3. CPTAQ - Commission de Protection du Territoire Agricole

4. MRC – schéma d'aménagement et de développement qui date de 2014 et qui est présentement en révision, en attente du PMAD
5. LAU, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui date de 1979 et qui est également en révision

La proposition de plan d'urbanisme se veut un guide pour planifier le développement de la Municipalité au cours des prochaines années, en accord avec les objectifs d'aménagement poursuivis par la Municipalité ainsi qu'avec les orientations et les obligations régionales du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon. Cette initiative municipale a permis de réaliser une réflexion profonde sur l'avenir de Saint-Mathieu dans une perspective à moyen et long termes.

Pour la suite, je cède la parole à M. Philippe Meunier, urbaniste et consultant pour la municipalité dans le cadre de cette refonte réglementaire.

Merci et bonne écoute ».

3_ ORDRE DU JOUR

M. Philippe Meunier, consultant externe de la firme Philippe Meunier et Associée, anime la consultation publique.

Il présente le programme de la soirée :

VOLET I – Présentation du nouveau plan d'urbanisme

1. Présentation du projet de plan d'urbanisme
2. Période de questions

VOLET II – Présentation des projets de règlements d'urbanisme

3. Règlement de zonage
4. Règlement de lotissement
5. Règlement de construction
6. Règlement sur les permis et certificats
7. Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
8. Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble
9. Période de questions

VOLET III

10. Étapes importantes à venir

4_ VOLET I – PRÉSENTATION DU NOUVEAU PLAN D'URBANISME

M. Meunier présente les grandes orientations et objectifs du plan d'urbanisme.

Il aborde les six grandes thématiques.

Une première question est posée concernant la page 11 de la présentation soit le développement résidentiel – état de la situation. La citoyenne se questionne sur le secteur du boisé près de la Cité Mobile.

- À qui appartient ce terrain;
- Quels sont les limites du terrain;
- Elle exprime l'inquiétude des citoyens habitant la Cité Mobile concernant l'avenir du boisé.

Par la suite, une vingtaine de questions/interventions sont faites entre les citoyens présents dans la salle, M. Meunier et madame Lise Poissant mairesse.

En résumé, la majorité des Mathéennes/Mathéens qui sont intervenus avaient la même préoccupation : un éventuel développement dans le secteur du boisé qui longe la Cité Mobile. La plupart des citoyens présents habitent dans le secteur de la

Cité Mobile et désirent préserver le boisé pour des raisons de tranquillité, de sécurité (financière, physique, sociale) et de salubrité.

Il est mentionné par la Mairesse que sa volonté a toujours été d'assurer la pérennité de la zone des maisons mobiles et de défendre les intérêts des Mathéennes et Mathéens y habitant. Mme Poissant explique également être consciente que les citoyennes et citoyens de cette zone représentent pratiquement 300 maisons.

M. Meunier et Mme Poissant expliquent le fonctionnement de la consultation et les étapes d'une refonte réglementaire. Ils spécifient que ce sont des projets et que suite aux commentaires reçus des citoyens présents, des changements peuvent être apportés.

Il est aussi précisé à plusieurs reprises que la municipalité de Saint-Mathieu doit conserver à 97% son pourcentage de territoires agricoles selon les obligations de la CMM et la CPTAQ et que nous devons développer la municipalité afin de continuer d'assurer les services nécessaires, sans avoir recours à des augmentations de taxes substantielles pour le futur.

Suite à ces échanges, la présentation, du plan d'urbanisme, de M. Meunier se poursuit.

Par la suite, une pause a lieu.

5._ VOLET II– PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

M. Meunier poursuit sa présentation et répond aux quelques questions des citoyens.

6_ VOLET III– PROCESSUS D'ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

M. Meunier poursuit et entame le dernier volet de sa présentation. Il explique en détails la suite du processus d'adoption tel que présenter sur la page 111 de la présentation.

Il précise que la présentation sera disponible aux citoyens via le site web de la Municipalité.



Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-
trésorier